

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMMÉE : M. BARSSE
Affaires
Syndicat

37 37 24

Séance du 10 décembre 2009

Date de la convocation
12 11 09

Date d'affichage
12 11 09

Objet de la Délibération

2009-12-03
Adoption du BP 2010

L'an deux mille neuf

Et le dix décembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **F.BARSSE** (Bédarioux), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **A. FRANCES** (CdC Canal-Lirou), **JF FAVETTE** (CdC Saint-Chinianais), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), , **RM.LOSMA** (Bédarioux), **G. MARCOUIRE** (Conseil Général), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

21 DEC. 2009

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le
et pu notification
après dépôt en Préfecture

181209
181209

Objet : Adoption du Budget Primitif 2010

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité Syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2014 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.)

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2010.

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé à la présente délibération, qui se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 129 451,00 €	3 129 451,00 €
Investissement	98 611,18 €	98 611,18 €
TOTAL	3 228 062,18 €	3 228 062,18 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'adopter le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2010 établi par nature, et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2010 établi par nature, et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 10 décembre 2009.

Le Président,
Francis BOUTIER

